

PROPOSITION D'ASSURANCE : MAITRES D' OEUVRE

Assurance des responsabilités professionnelles des architectes, maîtres d'oeuvre, BET et Ingénieurs conseils

1. Renseignements généraux

a) Nom du proposant (ou raison social détaillée) :

Adresse :

Tél. : Mail : Code NAF :

Effectif total (y compris personnel administratif) : dont ingénieurs/architectes :

Nombre de CDI :

CA (ou revenu) annuel prévisionnel année en cours :

CA (ou revenu) de l'année dernière :

CA (ou revenu) de l'avant-dernière année :

Date de création : Si la date de création est moins de 3 ans avant la date de votre demande d'assurance, vous devez répondre aux questions précisées dans la section « Références du Proposant ».

b) Votre profession (en pourcentage de votre chiffre d'affaire) :

Architecte ou agréé%	Maître d'oeuvre%	Paysagiste%
Ingénieur Conseil%	Bureau d' Etude%	Archi. d' intérieur%
Economiste%	OPC%	Contrôleur technique%
SPS%	Ass. Maître d' Ouvrage%	Topographe/Mètreur%
Ass. Maître d' Oeuvre%	Expert Diagnostic%	M. d'Ouvrage Délégué%

c) Exercice de la profession :

A titre individuel

En société

SIREN :

Forme juridique :

Code NAF :

d) Produit demandé :

RCP

RCP + DEC

2. Références du proposant : Pièces à joindre

- Le curriculum vitae professionnel des responsables techniques et/ou ingénieur responsables (au moins un ingénieur pour 10 personnes)
- Les références du proposant (opérations de construction avec leur localisation, leur nature, leur montant, leur date d'exécution et les prestations effectuées par le proposant avec le montant des honoraires)
- Un relevé d'informations si le proposant a déjà été assuré
- Le K-Bis
- Une note de présentation de l'activité s'il s'agit d'une création d'entreprise (présentation de l'entreprise + plan d'évolution sur 5 ans)
- Diplômes / Certificats de qualification ou autres
- Nature/Type de constructions réalisée ou à réaliser
- L'attestation décennale de l'entreprise traitante si le proposant est sous-traitant

NOTE IMPORTANTE : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRANSMIS A L' ASSUREUR

3. Les missions

Note importante : Ce tableau est un élément essentiel de l'évaluation de votre dossier et du calcul de la prime. Le proposant devra apporter un soin tout particulier à l'élaboration de ce dernier.

- 1) Merci de ventiler le chiffre d'affaires mentionné en page 1 par mission. S'il s'agit d'une création, merci de remplir en prévisionnel.
- 2) Si le plus gros projet est supérieur à 1 000 000 €, le proposant indiquera son rôle précis dans ce projet, ainsi que le type de construction.

Catégorie	Missions élémentaires, partielles ou complètes	Abréviations	Honoraires
1	Mission permis de construire	ASQ+AVP+EXP	
2	Mission conception	ESQ + AVP + PRO	
3	Mission exécution Mission standard ou complète	ACT + VISA + DET + AOR Conception + exécution	
	Notes de calcul et plans d'exécution	EXE	

3) Informations chantiers :

	Prévisionnel (N+1)	N	N-1
Coût du plus gros chantier			
Coût moyen d'un chantier			
Nombre de chantiers réalisés			

4) Sous-traitance :

	Prévisionnel (N+1)	N	N-1
Part du CA donnée en sous-traitance			
Part du CA en tant que sous-traitant			

Vous assurez vous que tout intervenant, artisan ou autre professionnelle de la construction a qui vous sous-traitez des missions bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle ?

Oui Non

4. Types d'ouvrages

Type	Public	Privé
- Bâtiment à usage de bureaux	%	%
- Bâtiment à usage de commerciaux	%	%
- Immeuble d'habitation	%	%
- Hôpitaux	%	%
- Maisons individuelles traditionnelles	%	%
- Maisons en bois ou ossature bois*	%	%
- Ouvrages d'art	%	%
- Ouvrages industriels	%	%
- Ouvrages agricoles	%	%
- Ouvrages de technique non courante	%	%
- Autres (précisez) :	%	%

* Pour les maisons bois ou à ossature bois, merci de répondre aux questions supplémentaires ci dessous :

- 1) De quel pays le bois utilisé vient-il ?
- 2) Le bois utilisé répond-il aux normes européennes en vigueur ?
- 3) Le fournisseur de bois est-il assuré en Responsabilité Civile Décennale ?
- 4) Qui a la responsabilité de sensibiliser le client final à l'entretien du bois ? Si c'est le proposant, que met-il à la disposition du client final (fascicule explicatif ...)

Pièces supplémentaires à fournir :

Attestation Responsabilité Civile Décennale valable à l'année en cours du fournisseur
Certificat de qualité du bois

5. Domaines d'intervention

Domaines d'intervention	NON	OUI
Infrastructure et génie civil		
Terrassements, Voiries réseaux enterrés		
Structures		
Bâtiment : Gros oeuvre, Second oeuvre		
Fluide et Génie climatique		
Electricité		

6. Antécédents

a) Le proposant est-il ou a-t-il été assuré pour le risque proposé ? Oui Non

Dans le cas d'une réponse négative et au-delà de 1 mois sans assurance et/ou s'il y a un chantier en cours, merci d'indiquer les raisons de cette non assurance :

.....

Dans le cas d'une réponse positive, merci de compléter les renseignements ci-dessous :

- Après de quelle société d'assurances :
- Numéro de la police :
- Date d'expiration de la police :

Pour quel motif et à quelle date le contrat d'assurance doit-elle prendre ou a-t-elle pris fin :

Résiliation de votre initiative Oui Non

Si oui, précisez.....

Résiliation de la part de la société d'assurances

- Non respect de la police (ex : non paiement de la prime, fausse déclaration) : Oui Non

Si oui, précisez :

- La Compagnie d'assurances se retire du secteur : Oui Non

- Suite à un sinistre (ou déclaration d'un sinistre) : Oui Non

b) Le proposant a-t-il fait l'objet de mises en cause au cours des 5 dernières années ? Oui Non

Dans le cas d'une réponse positive, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Date	Nature	% de responsabilité	Montant estimé	Montant réglé	Clôturé oui/non

Pour chaque sinistre supérieur à 10 000 €, merci d'en indiquer les causes et circonstances dans une note annexe.

c) Le proposant a-t-il connaissance de faits ou d'évènements susceptibles d'engager sa responsabilité ?

Oui Non

Dans le cas d'une réponse positive, merci d'expliquer les faits et/ou évènements :

.....
.....
.....

N'hésitez pas à préciser dans une note annexe, pour chacune des réclamations reçue au cours des 5 dernières années : date de la réclamation, la nature des désordres, les causes reconnues et présumées, l'importance de travaux de réfection.

7. Montants des garanties et des franchises

=> Section 1 : Responsabilité Civile Professionnelle

Cette section de la police prévoit les garanties suivantes :

	Plafond
- Dommages corporels (suite à une faute professionnelle)	1 000 000 €
- Dommages matériels (suite à une faute professionnelle)	} 250 000 €
- Dommages immatériels consécutifs	
- Dommages immatériels non consécutifs	

Le plafond de garantie tous risques confondus de Section 1 est de 1 000 000 € par sinistre et pas année d'assurance (ou période d'assurance si la période est supérieure à 12 mois).

La franchise minimum est de 5 000 € par sinistre.

=> Section 2 : Responsabilité Civile Décennale et Complémentaire

Cette section de la police garantit le paiement des travaux de réparation des dommages subis par la construction après réception prononcée sans réserve définis aux articles 1792 et 1792,3 du Code civil et pour la durée fixée par l'article 2270 dudit Code.

Le plafond de la garantie obligatoire Responsabilité Civile Décennale est à concurrence du montant de la remise en état du sinistre déclaré mais le plafond de la garantie responsabilité civile complémentaire est limité à 300 000 € par sinistre.

La franchise minimum par sinistre est de 5 000 €. Elle est à la charge de l'assuré dans tous les cas mais elle n'est pas opposable aux tiers dans le cadre de la responsabilité civile décennale.

8. Déclaration

Le proposant soussigné certifie que toutes les déclarations faites en réponse aux questions ci-dessus, pour servir de base au contrat à intervenir sont sincères et, à sa connaissance, exactes. Toutes réticences, fausses déclarations intentionnelles, omissions ou déclarations inexactes des circonstances du risque connues de lui, entraînent, selon le cas, les sanctions prévues par les articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances (nullité du contrat ou réduction proportionnelle de l'indemnité).

Fait à, le

Cachet, date et signature obligatoires du Proposant